REGROUPER LES VÊLAGES

Plus facile qu'il n'y paraît

Organiser le planning de reproduction en vue de regrouper les vêlages sur quelques mois est moins difficile qu'il n'y paraît. Définir les dates clefs en fonction des objectifs fixés et s'y tenir, être rigoureux dans la gestion de la reproduction du troupeau sont les principales conditions pour y parvenir.

A partir d'échanges avec des éleveurs qui pratiquent le vêlage groupé et des observations faites à la station expérimentale de Trévarez, il s'avère que le passage d'une conduite de la reproduction en vêlages étalés à une conduite en vêlages groupés est plus simple qu'on peut l'imaginer à priori.

Un regroupement à l'automne

Pour illustrer la méthode, voici l'exemple d'un élevage de 60 vaches laitières avec des vêlages qui seraient régulièrement répartis sur l'année à raison de 5 vêlages par mois. L'éleveur, pour obtenir une diminution du temps de travail l'été, a décidé de regrouper les mises bas en automne, si possible sur 4 mois, à partir du 7 septembre jusqu'à fin décembre.

Motivations

Grouper les vêlages n'est pas une idée nouvelle. Les motivations nombreuses et variées se sont succédées au fil du temps selon les préoccupations du moment.

Profiter au maximum de la pousse de l'herbe, produire du lait à l'époque de l'année où il est le mieux payé, fermer la salle de traite un mois par an, organiser autrement le travail de l'exploitation, profiter de la mer ou se consacrer au tourisme à la ferme l'été : autant de raisons différentes qui peuvent conduire à regrouper les vêlages sur une période plus ou moins longue à des moments variés dans l'année.

Le groupage des vêlages n'est pas une fin en soi mais un des moyens de parvenir à un objectif que l'on s'est fixé. Avant de se lancer dans un changement de conduite d'élevage plusieurs questions méritent d'être posées : quel est exactement l'objectif ? Le groupage des vêlages constitue-t-il le meilleur moyen d'atteindre cet objectif ?

Dans l'affirmative la question suivante est primordiale : est-ce réalisable chez moi ? Les points suivants doivent être étudiés : le contexte de l'exploitation, la disponibilité en bâtiments et équipements, la capacité à faire évoluer le système fourrager, les conséquences sur le travail, sur les résultats économiques (EBE, trésorerie, gestion du quota) et sur l'environnement, en situation finale et en année de transition.

Votre conseiller lait peut vous aider à réaliser cette analyse.

Pour maintenir le groupage, faire vêler les génisses à 23-24 mois

De la date du début des vêlages, on déduit la date du début des inséminations :

7 septembre - 280 jours = 1er décembre.

Pour resserrer la période de mises bas, les vaches ayant vêlé en mars et avril sont inséminées précocement après vêlage, celles vêlant en mai et juin sont retardées pour ne vêler qu'en fin d'été.

La première année les vaches qui vêlent après le 1er juillet ne sont pas inséminées avant le 1er décembre, ce qui fait un intervalle vêlage- 1ère IA compris :

- entre 150 et 120 jours pour les 5 vaches vêlant en juillet ;
- entre 120 et 90 jours pour les 5 vaches vêlant en août ;
- entre 90 et 60 jours pour les 5

Dominique Jouanne - Chambres d'agriculture de Bretagne
dominique.jouanne@finistere.chambagri.fr

vaches vêlant en septembre ;

- entre 60 et 30 jours pour les 5 vaches vêlant en octobre.

Ceci en acceptant un intervalle vêlage - 1ère IA court (inférieur à 50 jours) pour les vaches vêlant à partir de mi-octobre.

À partir du 1er décembre toutes les vaches sont inséminées au fur et à mesure qu'elles viennent en chaleur. L'objectif est d'avoir le maximum de vaches pleines fin mars.

Parallèlement le renouvellement sera prévu de façon à faire vêler les génisses dans la période retenue : aucune insémination de génisse ne sera faite au cours des 6 mois précédant le 1er décembre. À partir du 1er décembre toutes les génisses ayant entre 15 et 21 mois seront inséminées au fur et à mesure qu'elles viendront en chaleur, jusqu'au 31 mars dernier délai.

La deuxième année, les génisses de renouvellement vêleront sur la période choisie, entre début septembre et fin décembre, ce qui représentera environ le quart du troupeau (15 femelles), voire le tiers (20 femelles). Sur la vingtaine de vaches inséminées en mauvaise période (avril, mai et juin) la réforme habituelle en éliminera entre 5 et 7, les vaches restantes seront à nouveau avancées pour celles vêlant au printemps et retardées pour celles qui vêlent en été. La deuxième année l'ensemble du troupeau y compris les génisses pourra donc être inséminé entre le 1er décembre et le 31 mars.

"Les vêlages groupés", un atelier très prisé lors des portes ouvertes de Trévarez en juin 2006

Un objectif accessible quand on est motivé

Dans beaucoup d'élevages il existe déjà une période creuse de deux ou trois mois où il y a très peu, voire pas de mises bas. Le regroupement des vêlages peut dans ce cas se faire en l'espace d'une année.

Fermer la salle de traite

Si on veut fermer la salle de traite pour une durée de un mois, il faut viser un groupage sur trois mois. La méthode pour y parvenir est la même : définir la date de début de la saison de vêlages, en déduire la date de début des IA, définir la durée de la période de mises bas, en déduire la date de fin des IA et respecter ensuite ces dates butoirs.

Passer de vêlages étalés à des vêlages groupés n'est pas le plus difficile. Maintenir le groupage les années suivantes est une autre gageure. Parmi les défis à relever, faire vêler les génisses à 23 - 24 mois n'est pas le moindre. Maîtriser la reproduction des vaches est par ailleurs incontournable

Passer des vêlages étalés aux vêlages groupés
Mode d'emploi

Objectif :

Regroupement des vêlages sur 4 mois …
de début septembre à fin décembre
… en 2 années (sur 8 mois la 1° année)

Marche à suivre :

Date choisie pour le début des vêlages : 7 sept

- date du début des I.A. à terme :
  7 septembre - 280 jours = 1° décembre
- date de fin des I.A. :
  1° décembre + 4 mois = 31 mars

1° année : aucune I.A. pendant 4 mois du 1er juin au 30 septembre
--> regroupement des vêlages sur 8 mois.

2° année : aucune I.A. entre le 1er avril et le 30 novembre
--> regroupement des vêlages sur 4 mois l'année suivante.

Parallèlement on retarde quelques génisses pour inséminer toutes les génisses de renouvellement entre le 1er décembre et le 31 mars